NATIONS UNIES



Distr. GÉNÉRALE

E/CN.4/2001/82 12 décembre 2000

FRANÇAIS

Original: ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

Cinquante-septième session Point 14 d) de l'ordre du jour provisoire

GROUPES ET INDIVIDUS PARTICULIERS : AUTRES GROUPES ET PERSONNES VULNÉRABLES

<u>Fonds de contributions volontaires des Nations Unies</u> pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIÈRES

		<u>Paragraphes</u>	Page
Intro	duction	1	3
I.	MANDAT DU FONDS	2	3
II.	GESTION DU FONDS ET CONSEIL D'ADMINISTRATION	3 - 4	3
III.	BÉNÉFICIAIRES	5	3
IV.	CYCLE D'APPROBATION DES AIDES FINANCIÈRES	6	4
V.	PAIEMENT DES CONTRIBUTIONS	7	4

TABLE DES MATIÈRES (suite)

		<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
VI.	RECOMMANDATIONS ADOPTÉES À LA CINQUIÈME SESSION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	8	4
VII.	GROUPE DE TRAVAIL DES FORMES COMTEMPORAINES D'ESCLAVAGE ET SOUS-COMMISSION DE LA PROMOTION ET DE LA PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME	9 -12	4
VIII.	SIXIÈME SESSION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	13 - 14	5
IX.	ÉVALUATION DES BESOINS	15 - 16	7
X.	COLLECTE DE FONDS	17 - 20	7
XI.	COMMENT CONTRIBUER AU FONDS	21	8
XII.	RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	22	8

Introduction

1. Le présent rapport complète et met à jour, au 23 novembre 2000, le rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur l'état du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage (A/55/204) en date du 18 juillet 2000 ainsi que le rapport du Secrétaire général à la Commission des droits de l'homme contenant les recommandations adoptées par le Conseil d'administration du Fonds à sa cinquième session en février 2000, qui ont été approuvées par la Haut-Commissaire aux droits de l'homme au nom du Secrétaire général (E/CN.4/2000/80 et Add.1 des 14 décembre 1999 et 3 mars 2000, respectivement).

I. MANDAT DU FONDS

2. Par sa résolution 46/122 en date du 17 décembre 1991, l'Assemblée générale a établi le Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage (ci-après dénommé "le Fonds") en vue, d'une part, d'aider les représentants d'organisations non gouvernementales de différentes régions qui s'occupent des formes contemporaines d'esclavage à participer aux délibérations du Groupe de travail des formes contemporaines d'esclavage (ci-après dénommé "le Groupe de travail") en leur fournissant une assistance financière, et d'autre part d'apporter, par l'intermédiaire des mécanismes d'assistance existants, une aide humanitaire, juridique et financière aux personnes dont les droits de l'homme ont été violés par des formes contemporaines d'esclavage. Le Fonds est alimenté par des contributions volontaires provenant de gouvernements, d'organisations non gouvernementales, d'autres entités privées ou publiques et de particuliers.

II. GESTION DU FONDS ET CONSEIL D'ADMINISTRATION

- 3. En application de la résolution susmentionnée, le Fonds est administré conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financières de l'Organisation des Nations Unies se rapportant aux fonds généraux d'affectation spéciale, par le Secrétaire général, agissant par l'intermédiaire du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et assisté par un Conseil d'administration (ci-après dénommé "le Conseil").
- 4. Le Conseil se compose de cinq personnes qui ont l'expérience voulue dans le domaine des droits de l'homme et, en particulier, des formes contemporaines d'esclavage, et qui siègent à titre personnel, en tant qu'experts de l'Organisation des Nations Unies. Les membres actuels du Conseil, nommés par le Secrétaire général pour un mandat renouvelable de trois ans, en consultation avec le Président de la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme et compte dûment tenu du principe d'une répartition géographique équitable, sont les suivants : Swami Agnivesh (Président, Inde); Theo van Boven (Pays-Bas); Cheikh Saad-Bouh Kamara (Mauritanie); Tatiana Matveeva (Fédération de Russie); et José de Souza Martins (Brésil).

III. BÉNÉFICIAIRES

5. Selon les critères de sélection adoptés par l'Assemblée générale dans sa résolution 46/122, peuvent bénéficier du fonds des représentants d'organisations non gouvernementales s'occupant des formes contemporaines d'esclavage, qui ne seraient pas en mesure d'assister aux sessions du

Groupe de travail sans l'assistance fournie par le Fonds et qui pourraient aider le Groupe de travail à comprendre de manière plus approfondie les problèmes liés aux formes contemporaines d'esclavage ou des personnes dont les droits de l'homme ont été gravement violés par des formes contemporaines d'esclavage.

IV. CYCLE D'APPROBATION DES AIDES FINANCIÈRES

6. Les demandes de prise en charge des frais de voyage et de financement de projets devaient être présentées au plus tard le 15 septembre 2000. Les demandes recevables seront examinées par le Conseil à sa prochaine session, du 22 au 26 janvier 2001. Les recommandations adoptées par le Conseil à cette session seront soumises à l'approbation de la Haut-Commissaire aux droits de l'homme, agissant au nom du Secrétaire général. Les aides approuvées devraient être versées en février/mars 2001. Les bénéficiaires devront ensuite rendre compte, justificatifs à l'appui, le 1er décembre 2001 au plus tard, de l'emploi des fonds qui leur auront été versés pour financer des projets. Aucune nouvelle aide ne pourra être versée à ces bénéficiaires tant qu'il n'aura pas été rendu compte convenablement de l'emploi des aides préalablement versées.

V. PAIEMENT DES CONTRIBUTIONS

7. Afin de satisfaire aux exigences du cycle d'approbation des aides financières susmentionné et pour permettre de répondre aux nouvelles demandes de financement dans le courant d'une année donnée, les contributions volontaires nouvelles doivent être versées au Fonds en janvier de l'année suivante au plus tard en vue d'être dûment comptabilisées par le Trésorier de l'ONU avant la session annuelle du Conseil. Les contributions qui n'auront pas été comptabilisées avant la session du Conseil seront reportées à l'année suivante.

VI. RECOMMANDATIONS ADOPTÉES A LA CINQUIÈME SESSION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

8. À sa cinquième session, en février 2000, le Conseil a recommandé l'octroi de 17 subventions au titre des voyages, s'élevant à US\$ 30 800, en vue de permettre aux ONG de participer à la session du Groupe de travail des formes contemporaines d'esclavage, qui s'est tenue à Genève du 14 au 23 juin 2000, ainsi que le financement de 17 projets, pour un montant de US\$ 83 500 (pour le détail de ces recommandations, y compris la liste des bénéficiaires, voir E/CN.4/2000/80/Add.1). Les aides financières susmentionnées au titre de projets ont été versées et 16 bénéficiaires de subventions au titre des voyages ont participé au Groupe de travail des formes contemporaines d'esclavage.

VII. GROUPE DE TRAVAIL DES FORMES CONTEMPORAINES D'ESCLAVAGE ET SOUS-COMMISSION DE LA PROMOTION ET DE LA PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME

9. Dans le cadre de l'examen de son point de l'ordre du jour consacré au Fonds, à sa vingt-cinquième session, qui s'est tenue du 14 au 23 juin 2000, le Groupe de travail des formes contemporaines d'esclavage était saisi du rapport du Secrétaire général à la Commission des droits de l'homme (E/CN.4/2000/80 et Add.1). Les rapports présentés régulièrement par le Secrétaire général sur l'état des contributions et leur utilisation ont montré une transparence accrue et visaient à encourager les bailleurs de fonds.

- 10. Les questions soulevées à la vingt-cinquième session du Groupe de travail par les bénéficiaires de subventions versées par le Fonds au titre des voyages ont été nombreuses et variées et concernaient notamment la servitude pour dette et le travail servile, l'exploitation sexuelle des enfants et les pratiques analogues à l'esclavage, la situation des enfants travailleurs domestiques, la traite des personnes à des fins d'exploitation sexuelle et la prostitution des enfants. Tous les participants à cette session se sont félicités de la richesse et de la qualité des témoignages et des présentations faites par d'anciennes victimes et par des organisations actives et connaissant bien la réalité quotidienne sur le terrain. Le Groupe de travail a indiqué que leur présence lui était très utile et apportait une dimension pratique et humaine à ses travaux, lui permettant d'être au fait des réalités.
- 11. Le Groupe de travail a également salué la présence, à leurs frais, et la participation aux délibérations du Président du Conseil d'administration du Fonds, M. Swami Agnivesh, et d'un membre du Conseil, Mme Tatiana Matveeva. Ceux-ci ont communiqué, notamment, les informations suivantes : à sa dernière session, le Conseil s'était félicité de la visibilité acquise par le Fonds, le Président du Conseil ayant été invité à présenter et à mettre à jour le rapport du Secrétaire général à la Commission des droits de l'homme; de plus en plus de particuliers avaient contribué au Fonds, parmi eux des artistes et des étudiants, et notamment des élèves d'une école au Royaume-Uni qui, dans le cadre d'un projet intitulé "Progress of schools together" avaient réuni la somme de US\$ 1 000 pour le Fonds; les donateurs avaient été remerciés lors de leur réunion annuelle avec le Conseil et un appel avait été lancé pour le versement de nouvelles contributions; le Fonds devait disposer de US\$ 300 000 par an pour fonctionner efficacement.
- 12. Dans sa résolution 2000/12 du 17 août 2000, la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme a pris note avec satisfaction de la participation d'un nombre croissant de représentants d'organisations non gouvernementales financées par le Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage et de leur concours appréciable aux travaux du Groupe de travail des formes contemporaines d'esclavage à sa vingt-cinquième session et a exprimé son appui aux activités des membres du Conseil d'administration du Fonds, concernant en particulier celles qui ont trait aux appels de fonds. La Sous-Commission a encouragé les activités des organisations non gouvernementales financées par le Fonds. Elle a également encouragé le Conseil d'administration à financer des organisations non gouvernementales appartenant à toutes les régions géographiques afin d'obtenir un panorama aussi large que possible des formes contemporaines d'esclavage dans le monde.

VIII. SIXIÈME SESSION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

13. La sixième session du Conseil d'administration doit se tenir à Genève, au Haut-Commissariat aux droits de l'homme (Palais Wilson), du 22 au 26 janvier 2001.

A. Contributions disponibles pour la sixième session

14. Au moment de la rédaction du présent rapport, les contributions ci-après ont été reçues pour la sixième session :

Tableau 1. Contributions reçues de gouvernements au 23 novembre 2000

<u>États</u>	<u>Montant</u> (en dollars ÉU.)	Date du versement
Afrique du Sud	9 550	3 avril 2000
Bahreïn	3 000	24 octobre 2000
Japon	50 000	9 juin 2000
Pologne	5 000	24 octobre 2000
Total partiel	67 550	

Tableau 2. <u>Contributions reçues d'organisations non gouvernementales</u> <u>et de particuliers au 23 novembre 2000</u>

ONG et particuliers	Montant (en dollars ÉU.)	Date du versement
Comité de règlement des différends -		
Kansai Electric Power/Comité japonais		
des travailleurs pour les droits de l'homme	1 840	30 juillet 2000
Élèves de l'École Archway (Royaume-Uni)	1 020	23 juillet 2000
M. Daniel Prémont	120	13 avril 2000
M. Aldo et Mme Giovanna Salvadori	7 184	30 août 2000
M. Yorio Shiokawa	299	12 septembre 2000
Mme Valeria Spinelli Catani	172	4 août 2000
Mme Halima Warzazi	500	10 juillet 2000
Total partiel	11 135	
Total général	78 685	

B. Annonces de contribution

Tableau 3. Annonces de contribution faites au 23 novembre 2000

États, ONG et particuliers	<u>Montant</u> (en dollars ÉU.)	Date de l'annonce
Brésil	10 000°a	27 avril 2000
Jamahiriya arabe libyenne	5 000	14 mars 2000
Pays-Bas	38 462	23 novembre 2000
Mme Lullin Kelemen	150	3 octobre 2000
Mme Karen Parker	500	24 novembre 2000
Total général	54 112	

^a Annonce faite pour trois ans (10 000 dollars des États-Unis chaque année).

IX. ÉVALUATION DES BESOINS

- 15. Le montant total des demandes de subvention reçues en 2000 s'élève à environ 700 000 dollars. Le Conseil a donc estimé, à sa cinquième session en février 2000, que, pour s'acquitter de manière satisfaisante de son mandat, le Fonds aurait besoin de 362 000 dollars avant sa sixième session, en janvier 2001. Ce montant est nécessaire pour couvrir les subventions au titre des frais de voyage et des projets, la session annuelle du Conseil, les dépenses d'appui au programme et les réserves de caisse. Conformément aux règles des Nations Unies régissant les fonds généraux d'affectation spéciale pour l'aide humanitaire, comme le Fonds considéré, sur ce montant doivent être affectés aux réserves pour l'exercice suivant 15 % des dépenses annuelles estimées et 13 % doivent être réservés pour les dépenses d'appui au programme.
- 16. Étant donné qu'au 23 novembre 2000, 270 000 dollars des États-Unis environ étaient disponibles pour la sixième session à savoir le solde restant de la cinquième session du Conseil et les nouvelles contributions reçues depuis (voir tableaux 1 et 2 ci-dessus) le Fonds a encore besoin de contributions supplémentaires d'un montant d'environ 100 000 dollars des États-Unis pour pouvoir s'acquitter efficacement de son mandat.

X. COLLECTE DE FONDS

A. Résolutions

- 17. Dans sa résolution 1999/46 du 27 avril 1999 concernant les formes contemporaines d'esclavage, la Commission des droits de l'homme a prié le Secrétaire général de transmettre aux gouvernements un appel en faveur de nouvelles contributions volontaires au Fonds.
- 18. Dans sa résolution 2000/12 du 17 août 2000, la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme a remercié les gouvernements, les organisations non gouvernementales et les particuliers qui avaient contribué au Fonds, en particulier les nouveaux donateurs, et exprimé sa préoccupation quant à l'insuffisance des contributions au Fonds. Elle a donc engagé tous les gouvernements, les organisations non gouvernementales, les autres entités privées et publiques et les particuliers à verser chaque année des contributions au Fonds et souligné la nécessité de verser ces contributions de manière régulière et, si possible, avant la fin de l'année en cours, pour permettre au Fonds de s'acquitter dûment de son mandat, et pour permettre au Conseil d'administration de recommander des dons, de façon à aider les représentants d'organisations non gouvernementales à participer aux travaux du Groupe de travail des formes contemporaines d'esclavage à sa vingt-sixième session en juin 2001 et à financer les projets d'assistance humanitaire des organisations non gouvernementales dans ce domaine. Elle a également encouragé tous les donateurs qui avaient annoncé une contribution au Fonds à la verser dans les meilleurs délais.

B. Appel de fonds lancé par la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme

19. Comme recommandé par le Conseil d'administration et par la Commission des droits de l'homme, la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a adressé à tous les gouvernements, le 11 octobre 2000, une lettre leur demandant de contribuer au Fonds et attirant leur attention sur les résolutions susmentionnées de la Commission et de la Sous-Commission.

Étant donné que la prochaine session du Conseil se tiendra en janvier 2001, la Haut-Commissaire a indiqué qu'elle serait très reconnaissante aux gouvernements de bien vouloir contribuer au Fonds, si possible avant la fin de l'année, afin que leurs contributions puissent être examinées par le Conseil et recommandées pour financer des voyages et des programmes d'aide en 2001,

C. Rencontre avec les donateurs réguliers

20. Dans le cadre du processus habituel d'établissement des rapports sur la situation financière et les activités du Fonds, le secrétariat du Fonds et le Conseil organiseront, le 14 décembre 2000, au Palais des Nations à Genève, une réunion d'information technique à l'intention des donateurs réguliers, au cours de laquelle tous les rapports et documents pertinents relatifs aux activités du Fonds seront distribués et examinés. Les donateurs auront la possibilité de poser des questions sur les activités du Fonds et du Conseil. Une autre réunion d'information technique à l'intention des donateurs réguliers aura lieu en janvier 2001, lors de la session du Conseil.

XI. COMMENT CONTRIBUER AU FONDS

21. Des contributions volontaires peuvent être versées au Fonds selon les modalités suivantes :

Par virement bancaire à l'ordre de "United Nations Geneva General Fund"

- À New York en dollars des États-Unis, à la Chase Manhattan Bank, New York A/C: 001-1-508629, G/L: UN-0503456, US Banking Code: 021000021
- <u>Ou à Genève</u> en dollars des États-Unis, à l'UBS AG, B.P. 2770, CH-1211 Genève 2, Compte No 240-C-590-160.1

ou en francs suisses ou toute autre monnaie, à l'UBS AG, B.P. 2770, CH-1211 Genève 2, Compte No 240-C-590-160.0, adresse swift : UBSWCHZH12A

Par chèque à l'ordre de "Nations Unies" à adresser au Trésorier, Office des Nations Unies à Genève, Palais des Nations, CH-1211 Genève 10.

Les ordres de paiement doivent porter la mention "<u>Pour le Fonds pour la lutte contre l'esclavage, compte SH</u>".

XII. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

22. Pour tout renseignement supplémentaire sur les moyens de contribuer au Fonds, veuillez contacter le secrétariat du Fonds à l'adresse suivante : Groupe des fonds d'affectation spéciale, Services d'appui, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, CH-1211 Genève 10; tél. : (+4122) 917 9164 / 917 9145 / 917 9266; télécopie : 917 9017; courrier électronique : dpremont.hchr@unog.ch / eortale-rendemont-nchr@unog.ch / eortale-rendemont-nchr@
